

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE

Séance du 18 Octobre 2024
Délibération n°DEL-2024-60

Afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 14/10/2024
Date d'affichage : 14/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Octobre à 18h00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Madame POREAU Sylvie, Monsieur Didier AZNAR, , Monsieur GIRARD Jack, Madame ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric, Monsieur Jérôme JUSSEAUME, Monsieur ALLAIN Franck, Madame GISSINGER Sylviane

Procurations : Monsieur COMBA Jean-Bernard à Monsieur GIRARD Jack, Madame Marie-Diane ALLEMAND à Madame POREAU Sylvie, Madame MORGAT-BEULIN Monique à Monsieur AZNAR Didier

Absents excusés : Madame Amandine MARILLER, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Règlement intérieur – Bibliothèque municipale – Approbation

Madame POREAU, Adjointe, présente le rapport suivant :

La bibliothèque souhaite répondre au mieux aux besoins culturels de la collectivité.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les conditions d'accès et d'usage de la bibliothèque municipale de SAINT-NAZAIRE dans le but de faire connaître les droits et les devoirs des usagers en vue d'un service de qualité,

Considérant qu'il convient de rédiger un règlement intérieur de la, structure concernant les modalités de consultation des ouvrages sur place ou par emprunt, mais également concernant le prêt à domicile,

Considérant que la bibliothèque est également un lieu de vie dont il convient de régler certains aspects comportementaux,

Considérant les propositions émises par l'équipe des amis du livre,

Considérant qu'il y a lieu de présenter les règlements des services publics applicables aux administrés au Conseil Municipal.

VU le Code Général des Collectivités territoriales ,

VU le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés :

-ADOPTÉ le règlement intérieur de la bibliothèque

-CHARGE le Maire et les services municipaux de veiller à son application

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Gérald MISSOUR

